

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



VILLE
d'AUVERS-SUR-OISE
95430

Téléphone 01 30 36 81 93
Télécopie 01 30 36 83 51
SERVICES TECHNIQUES
IM/BC/VL
N° 17.173

ARRÊTÉ INTERDISANT TEMPORAIREMENT
L'ACCÈS AU TERRAIN D'HONNEUR
DU 02 DÉCEMBRE 2017 AU 03 DÉCEMBRE 2017

Isabelle Mézières, Maire d'AUVERS-SUR-OISE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement ses articles L 2212-1 à L 2213-2 relatifs aux pouvoirs généraux du Maire,

Vu l'avis des Services Municipaux (Techniques et Sports) de la Commune d'AUVERS-SUR-OISE,

Considérant la nécessité de réglementer l'accès au TERRAIN D'HONNEUR en raison du terrain impraticable

ARRÊTÉ

Article 1 : L'accès au TERRAIN D'HONNEUR sera interdit du samedi 02 décembre 2017 au dimanche 03 décembre 2017 inclus ;

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'AUVERS-SUR-OISE,
 - Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de MERY SUR OISE,
 - Monsieur le Président de la Section de Football,
 - La Directon Générale des Services de la Mairie d'AUVERS-SUR-OISE,
 - Monsieur l'Agent de Surveillance de la Voie Publique d'AUVERS-SUR-OISE,
- chacun en ce qui le concerne étant chargé de l'exécution de celui-ci.

FAIT à AUVERS-SUR-OISE, le 28 novembre 2017

Isabelle Mézières
Maire d'Auvers-sur-Oise

